

# L'évaluation des politiques publiques, principes généraux

L'évaluation des impacts est utile à tous les niveaux de définition et de mise en œuvre d'une politique, publique ou non. Elle permet d'alimenter :

- La **spécification** et le **dimensionnement** des actions (évaluation *ex ante*)
- Le **pilotage** et l'**optimisation** des actions (évaluation *in itinere*)
- Le **bilan** des actions (évaluation *ex post*)

Elle est utile aux parties prenantes de l'action, mais également à d'autres acteurs qui souhaiteraient s'en inspirer, le bilan des uns pouvant alimenter la phase la conception des autres.

Elle se fait, *a minima*, sur la base des **objectifs**, implicites ou explicites, de l'ensemble des parties prenantes (financeurs, élus, coordinateurs, acteurs de terrain...). C'est à partir des objectifs que l'on définit les **indicateurs** qui vont permettre de suivre leur réalisation et donc les **données nécessaires à recueillir** pour calculer les indicateurs.

A chaque type d'action de mobilité peut être potentiellement associé un ensemble d'indicateurs de suivi ou d'évaluation, résultant de la combinaison entre :

- Les caractéristiques de l'action
- Les objectifs fixés par les porteurs et financeurs de l'action

Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions ne sont pas l'objet de ce document. On peut toutefois en citer quelques-uns :

- Nb d'actions réalisées
- Nb de personnes touchées
- Nombre et taux d'utilisation des services mis à disposition
- ...

---

Revision #4

Created 3 February 2026 12:17:46 by Thomas Paysant Leroux

Updated 3 February 2026 13:40:19 by Thomas Paysant Leroux